

La lutte pour la démocratie culturelle d'hier à aujourd'hui

François Welter (Carhop)

Porteur d'un projet d'émancipation globale, le mouvement ouvrier fait de la lutte pour l'obtention de droits culturels une préoccupation aussi importante que les combats en faveur de la démocratie politique et de l'amélioration des conditions de travail. Ces trois axes d'action sont indissociables et s'inscrivent dans la même temporalité. La présente contribution retrace succinctement les initiatives dédiées au développement de la démocratie culturelle.

La lutte pour les droits culturels : un projet global

Au XIX^e siècle, le monde ouvrier est privé de droits politiques ; il est accablé par un temps de travail très long et des conditions d'existence déplorables ; il est aussi doté d'une instruction scolaire rudimentaire, voire inexistante. Les possibilités de s'approprier et d'affirmer sa propre culture ouvrière, d'une part, et d'accéder à la culture dominante (bourgeoise), d'autre part, sont dès lors réduites à leur plus simple expression. Soumis à des conditions de travail moins rudes et bénéficiant d'une autonomie d'action plus importante, des travailleurs de la petite industrie et issus des corps de métiers traditionnels parviennent néanmoins à construire des espaces de culture destinés à conscientiser les travailleurs à propos de leur réalité quotidienne, sous ses dimensions politiques, économiques et culturelles, et des aspirations auxquelles ils peuvent prétendre. Un journal comme «La Voix du Peuple», la bibliothèque syndicale créée à Gand en 1860 par les tisserands ou les soirées chantantes dans les cabarets sont autant de canaux culturels construits par les ouvriers, porteurs de revendications collectives (exemple : le droit à l'instruction, synonyme d'alphabétisation), d'enthousiasme et de culture politique¹.

Si elles sont réelles, les initiatives ouvrières dédiées à la construction d'une démocratie culturelle restent limitées et n'ont qu'un impact ténu auprès des travailleurs. Les combats du monde ouvrier sont surtout soutenus et dynamisés par des intellectuels soucieux d'améliorer la condition ouvrière dans toutes ses dimensions. Ils transforment ainsi des aspirations peu affirmées en un mouvement ouvrier porteur d'un projet de société global et mobilisateur². Si la manière d'accéder aux droits culturels est commune à bien des égards avec les moyens développés par les ouvriers qualifiés, les réalités que recouvre la notion de «culture» sont sensiblement différentes. L'objectif n'est en effet plus de construire et d'affirmer une culture ouvrière spécifique, à partir du vécu des ouvriers. Il s'agit au contraire d'accéder à la culture dominante par un processus de vulgarisation et selon une conception paternaliste³. Les préoccupations et les réalités des ouvriers sont-elles pour autant oubliées dans ce processus, que les observateurs des politiques culturelles appelleront la démocratisation de la culture ? Il ne pourrait en être question, sous peine d'abandon de la lutte de la part des ouvriers. La vocation militante de l'éducation ouvrière – qui sera bientôt appelée éducation populaire – traverse explicitement ou en filigrane les conférences, les manifestations et les cours dispensés au sein des cercles d'étude, des extensions universitaires créées par des intellectuels socialistes ou des réunions syndicales. Former des cadres à une conscience militante et critique, capable de mobiliser et de sensibiliser la classe ouvrière au projet d'émancipation collective, est une nécessité dont le mouvement ouvrier ne peut faire l'économie.

1. DEGEE, J.-L., *Le mouvement d'éducation ouvrière. Évolution de l'action éducative et culturelle du mouvement ouvrier socialiste en Belgique (Des origines à 1940)*, Bruxelles, 1986 (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, vol. 9), p. 11-21.

2. Ce mouvement ouvrier est loin d'être un bloc homogène : il est traversé en interne par des sensibilités et des priorités différentes.

3. DEGEE, J.-L., *Les socialistes: action culturelle et formation militante*, in ACCS et MOC, éd., *Regards croisés sur l'éducation permanente*, Bruxelles, 1996, p. 73.

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, le mouvement ouvrier connaît quelques succès politiques et socioéconomiques, notamment sous l'impulsion d'un pilier socialiste qui s'affirme de plus en plus sur ces terrains et d'un pendant chrétien «soucieux de "ramener" les ouvriers à Dieu»⁴. Le suffrage universel tempéré par le vote plural confère aux ouvriers (masculins) une voix (1893), tandis que la réduction du temps de travail dans certains secteurs économiques libère du temps dédié à la résorption des inégalités culturelles. En 1914, l'instruction scolaire devient obligatoire pour les enfants jusqu'à 14 ans : ce prescrit est une étape importante dans la lutte en faveur des droits culturels et amorce un processus législatif qui s'élargira aux adultes du monde ouvrier.

La Grande Guerre et ses conséquences : une nouvelle impulsion à la démocratie culturelle

Secouées par les événements, les œuvres d'éducation ouvrière poursuivent leur activité pendant la Première guerre mondiale, parallèlement à une action syndicale clandestine qui reste active. Sur le plan institutionnel, la Première Guerre mondiale correspond à une étape majeure en matière d'éducation ouvrière/populaire. Jusqu'alors le fruit d'initiatives privées et d'acteurs de la société civile, l'éducation ouvrière et la formation professionnelle des travailleurs deviennent également les préoccupations de certains pouvoirs publics. Dans un contexte de chômage important et sous l'impulsion des socialistes, des communes doublent la solution à la pauvreté (secours de chômage et comités locaux de secours et d'alimentation) avec la création d'écoles pour chômeurs, qu'elles financent discrètement au vu et au su de l'occupant allemand. Conçues dans une perspective de formation, ces écoles sont aussi des lieux de causerie d'éducation ouvrière à destination des adultes. Subissant l'opprobre des Allemands, elles ne connaissent qu'une existence éphémère⁵ ; mais, elles préfigurent une intervention de plus en plus importante de l'État dans le champ de l'éducation ouvrière après la guerre.

L'année 1921 est une étape importante dans le combat ouvrier pour l'émancipation. Un gouvernement d'union nationale, auquel est associé le Parti Ouvrier Belge pour la première fois, travaille à un renforcement de la démocratie politique (suffrage universel masculin), à une réduction du temps de travail (loi sur les 8 heures, à raison de 48 heures par semaine), à une réglementation des initiatives associatives privées (loi sur les associations sans but lucratif) et, *last but not least*, à un subventionnement des œuvres complémentaires de l'école comme les extensions universitaires, les cercles d'études, les conférences, les universités populaires et toute œuvre analogue de diffusion scientifique ou artistique (arrêté royal du 5 septembre 1921). Prônant initialement une totale neutralité en exigeant des institutions revendiquant un financement de s'abstenir de toute propagande politique ou de prosélytisme religieux ou anti-religieux, il n'est toutefois pas exclu que l'Etat fasse preuve de latitude en accordant des subsides à des structures clairement orientée sur le plan idéologique : l'éducation ouvrière peut donc poursuivre sa vocation militante⁶.

Au vu des succès engendrés, le mouvement ouvrier est conforté dans la légitimité de son combat et de sa capacité à lutter contre les inégalités culturelles. La loi de 1936 sur les 8 heures de travail par jour et les 40 heures par semaine dans certains secteurs de l'industrie et l'obtention des congés payés renforcent d'ailleurs cette perception en libérant davantage de temps à l'éducation ouvrière/populaire. Sur le contenu, les questions et matières traitées sont adaptées en fonction des préoccupations des milieux populaires et des publics visés, à l'égard desquels des institutions spécifiques d'éducation ouvrière/populaire sont d'ailleurs créées (exemple : Jeunesse Ouvrière Chrétienne). Quant à la forme que revêt l'éducation ouvrière/populaire, elle est généralement semblable aux moyens développés avant-guerre. Il faut toutefois noter l'existence du côté socialiste d'une École Ouvrière Supérieure dont l'enseignement favorise une pédagogie pour adultes basée sur la «coconstruction» des savoirs et, au niveau institutionnel, la cogestion éducative⁷.

4. Expression empruntée à Marie-Thérèse Coenen, voir : COENEN, M.-Th., *Le mouvement ouvrier chrétien : l'éducation et la formation des travailleurs adultes*, in ACCS et MOC, éd., *Regards croisés sur l'éducation permanente*, Bruxelles, 1996, p. 29.

5. MELCKMANS, G., *L'œuvre socialiste pendant la guerre 1914-1918 dans une grande commune industrielle*, Bruxelles, 1919, p. 41-57.

6. COENEN, M.-Th., *Le mouvement ouvrier chrétien : l'éducation et la formation des travailleurs adultes*, in ACCS et MOC, éd., *Regards croisés sur l'éducation permanente*, Bruxelles, 1996, p. 47.

7. DEGEE, J.-L., *Le mouvement d'éducation ouvrière. Evolution de l'action éducative et culturelle du mouvement ouvrier socialiste en Belgique (Des origines à 1940)*, Bruxelles, 1986 (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, vol. 9), p. 92.

Renforcements et écueils de l'éducation populaire/éducation permanente

La Seconde Guerre mondiale est un interlude peu propice au développement des organisations d'éducation ouvrière/populaire. Toutefois, les cercles d'étude poursuivent leurs activités ; des travailleurs choisissent la voie de la clandestinité, poursuivent leur éducation au sein des groupes de résistance et posent les bases de projets sociétaux qui aboutiront au lendemain de la guerre. L'exemple le plus emblématique est évidemment le pacte social de 1944 qui requerra des délégués syndicaux dotés d'un solide bagage théorique.

Après la guerre, les pouvoirs publics poursuivent leur politique de subvention en faveur de l'éducation ouvrière/populaire. En 1963, le législateur finance la promotion sociale des travailleurs, en leur permettant une formation complémentaire intellectuelle, morale et économique. En 1973, il autorise la mise en place d'un système de crédits d'heures selon lequel le travailleur obtient des congés destinés à la formation, sans perte de rémunération. En 1985, les crédits d'heures sont remplacés par le congé-éducation payé. Le décret du 8 avril 1976 assure quant à lui la prise en charge par la Communauté Française du développement de l'éducation permanente en octroyant des subventions aux organisations reconnues ; il sera revu en 2003.

Sur le terrain, l'éducation ouvrière/populaire est confrontée à de nouvelles réalités sociales et doit donc les investir (exemples : l'intégration de l'immigration, effets de la crise des années 1970). Parallèlement, elle doit repenser le public-cible en vue d'une émancipation collective. Initialement identifié à la classe ouvrière, le milieu populaire prend des contours plus flous. La précarité de l'emploi relègue des salariés en périphérie de la société civile, les excluant ainsi de certains droits culturels. Le milieu populaire n'est donc plus un ensemble homogène, au regard d'une classe bourgeoise dominante : il est davantage question de milieux populaires⁸. L'éducation populaire est par ailleurs repensée pour être remplacée par l'éducation permanente. Ce changement de terminologie n'est pas innocent. Certes, par ses finalités, l'éducation permanente rencontre-t-elle les objectifs de l'éducation populaire, à savoir : le développement chez les adultes d'une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, dans la perspective de participer activement à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Mais, s'ils constituent encore les publics-cibles du décret de 1976, les milieux populaires ne sont plus les seuls visés. Lors de la révision du décret en 2003, ils ne sont d'ailleurs qu'une frange des publics de l'éducation permanente. Mais, cette évolution n'est-elle pas obligatoire compte tenu de la porosité des frontières entre les différentes couches sociales ?

Aujourd'hui, face aux questions posées par une société marquée par des changements de plus en plus rapides, le secteur de l'éducation continue à se diversifier. Mais, deux écueils auxquels il se heurte incitent à concevoir la lutte en faveur des droits culturels comme un processus continu. D'une part, dans une société où le développement personnel est sacralisé, la place laissée à l'émancipation collective devient ténue. Il devient alors difficile de mobiliser un groupe suffisamment conséquent pour lutter en faveur de l'obtention de droits culturels. D'autre part, l'éducation permanente peine à affirmer sa finalité et son utilité sociale, dans une société où le travail semble être la valeur de référence et, de ce fait, où seules la formation et l'insertion socioprofessionnelle paraissent légitimes. Dans des milieux tels que les syndicats, l'éducation permanente paraît pourtant indispensable pour identifier et comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs, ainsi qu'envisager les différentes réponses possibles à apporter⁹.



8. CHARLIER, J.-M., *Les milieux populaires en question*, in *Question de point de vue*, septembre 2011, p. 1-2.

9. DOCK, Th. et JACQUES, Th., *Action syndicale et éducation permanente : des enjeux croisés*, in *La revue nouvelle*, n°11, novembre 2007, p. 52.